



**FICHE CANDIDATURE**  
**APPEL A PROJETS « Jeunes PouSSEs » 2021-2023 »**

*Ce formulaire et ses annexes doit être joint à la demande de subvention à déposer sur la plateforme <https://parisasso.paris.fr>*

**1. NOM DE LA STRUCTURE PRESENTANT LE PROJET :**

**a. Forme juridique**

**b. Si la forme juridique n'appartient pas à une catégorie pouvant prétendre de droit à l'agrément " entreprise solidaire d'utilité sociale " (ESUS) ([https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000029313713](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029313713)) préciser si l'agrément ESUS a été obtenu : oui/non**

**c. Sinon, critères de l'agrément ESUS mentionnés dans les statuts :**

- i. L'entreprise poursuit une utilité sociale à titre d'objectif principal (précisez laquelle) ;
- ii. La charge induite par son objectif d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise (démontrez-le) ;
- iii. La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes :
  1. a) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ;
  2. b) Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée au a).
- iv. La gouvernance est partagée (précisez comment).

**d. Montant net mensuel hors impôt sur le revenu des personnes physiques des trois salaires les plus élevés de la structure :**

- |             |           |
|-------------|-----------|
| 1. Fonction | Montant : |
| 2. Fonction | Montant   |
| 3. Fonction | Montant   |

**2. INTITULE DU PROJET :**

**3. MODULE(S) DE L'APPEL A PROJETS VISE(S) :**

- Sensibilisation/détection/pré-orientation
- Accompagnement à l'émergence en phase de pré-crédation d'activité
- Accompagnement à l'émergence en phase de post-crédation d'activité

**4. PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

Comment avez-vous eu connaissance de l'appel à projets ?

**5. PRESENTATION DU PROJET**

**A. Présentez votre programme d'accompagnement en répondant aux questions ci-dessous.**

1. Contexte :

2. Description :

3. Objectifs qualitatifs :

4. Public(s) visé(s) :

5. Modalités d'orientation des publics vers le programme :

6. Dates de réalisation et durée prévue de l'action :

6.bis : Détail de la durée d'accompagnement : nombre d'heures collectives, nombre d'heures individuelles, outils en ligne mis à disposition.

7. Moyens humains et financiers mis en œuvre (précisez notamment si des recrutements sont spécifiquement prévus pour la réalisation de ce programme) :

8. Utilisation de la subvention demandée :

9. Ensemble des acteurs du programme (partenaires, financeurs...) :

**B. Précisez les différents objectifs quantitatifs** de votre programme dans le tableau Excel correspondant au module visé joint en annexe.

Ces objectifs seront vérifiés et leur atteinte devra être documentée.

### C. SUBVENTION DEMANDEE

|                 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------|------|------|------|
| Montant demandé |      |      |      |

Joindre en annexe les tableaux complétés avec les budgets prévisionnels :

-Budget prévisionnel de fonctionnement de l'action sur la période 2021, 2022, 2023 :

-Budget prévisionnel de fonctionnement de la structure sur la période 2021, 2022, 2023

### EVALUATION DES ACTIONS

**Les actions seront évaluées sur la base :**

- des objectifs quantitatifs qui auront été fixés dans les tableaux joints (cf. le point 5.B) ;
- des indicateurs quantitatifs de réalisation qui seront envoyés à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi chaque semestre en mars et en septembre, à partir de mars 2022;
- d'un bilan qualitatif annuel qui sera transmis chaque année au mois de septembre.

Les réalisations, présentées dans un bilan triennal d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet, seront rapprochées, avec le même degré de précision, des objectifs proposés.

\*\*\*